

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
PROCES-VERBAL DU 24/11/2025

A2C
SAS au capital de 500 €
Siège à CLERMONT (60600) 56 rue Pierre Vienot
RCS BEAUVAIS 988027397

Le 24 novembre 2025, au siège social de la société, à 19h, l'associé unique, BEJL SUCCESS, de la société A2C, société par actions simplifiée au capital de 500,00 €, dont le siège est à CLERMONT (Oise) 56 rue Pierre Viénot, immatriculée au RCS BEAUVAIS sous le numéro 944755818 a pris les décisions suivantes :

L'assemblée est présidée par Monsieur Bruno SAUZÉ, président de la SAS BEJL SUCCESS :

Résolution n°1 : décision à prendre concernant la modification de la date de clôture du premier exercice comptable.

L'associé unique décide de modifier les statuts sous seing privé, afin que le premier exercice comptable de la société soit clos le 31 décembre 2026, au lieu du 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2: délégation de pouvoirs

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin de réaliser toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidence

Fait à CLERMONT
Le 24 novembre 2025

Monsieur SAUZÉ

